

Stratégies patrimoniales

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs

NIVEAU :

Pratique courante

DATES :

16 juin 2026

DURÉE :

1,0 jour (7,0 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis exigé. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION :

Formation en présentiel ou visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES :

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Inaфон s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS :

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université du Notariat départementale de Loire Atlantique Univ-AT31 - [PAT107A] Entreprise, couple et succession : maîtriser les impacts sur les droits sociaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable :

- Identifier les effets des régimes matrimoniaux et du PACS sur la détention, la qualification et l'exercice des droits sociaux dans l'entreprise.
- Sécuriser juridiquement la donation et la transmission des droits sociaux en anticipant les principales difficultés liées au formalisme, à la gouvernance et à l'indivision successorale.
- Mettre en œuvre des stratégies d'optimisation du régime matrimonial afin de protéger les droits sociaux et d'anticiper les risques financiers et successoraux.

FORMATEURS

Madame Elodie CLAVREUIL

Madame Marie-Anne BICER

CONTENU

I - LA VIE DE L'ENTREPRISE À L'ÉPREUVE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

- Droits sociaux et vie commune
 - PACS : droits sociaux et PACS
 - Régimes communautaires
 - La qualification des droits sociaux sous le régime légal
 - La qualité d'associé attachée aux droits sociaux communs
 - Droits sociaux et participation aux acquêts
- L'optimisation du régime matrimonial
 - Optimisation du régime matrimonial en vue de la transmission des droits sociaux
 - Optimisation du régime matrimonial et risques financiers

II – LA PRATIQUE DE LA TRANSMISSION

- Donation
 - La donation de droits sociaux : points d'attention
 - Le formalisme de la donation des droits sociaux : principes et sanction
 - Donation de droits sociaux : quelles difficultés ? Comment les anticiper ?
- Décès
 - Transmission de droits sociaux : quelles difficultés ? Comment les anticiper ?
 - Décès et transmission de la qualité d'associé : la gouvernance à l'épreuve de l'indivision successorale
 - Sort des dividendes au décès de l'associé